

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18443 - 72EME ANNÉE

Demain, journée de mobilisation contre la régression sociale voulue par le gouvernement, ses alliés et la droite

14 juin : manifestation unitaire contre la loi Travail



Nouvelle mobilisation demain 14 juin contre la loi El Khomri. À La Réunion, une manifestation est prévue à Saint-Denis à l'appel de l'Intersyndicale CG-TR-FO-FSU-Solidaires-UNEF. Elle est soutenue par le PCR. Rendez-vous à partir de 9 heures au Petit Marché à Saint-Denis.

Demain 14 juin, contre la loi Travail ou loi El Khomri une journée de grève et de manifestation est prévue. L'article 49-3 a été utilisé par le gouvernement pour forcer l'adoption du texte à l'Assemblée nationale. Une motion de censure a été votée par l'opposition et les députés communistes pour tenter de rejeter le projet de loi Travail en faisant tomber le gouvernement, mais le nombre de votants n'a pas été suffisant. Un seul député réunionnais, Thierry Robert, a soutenu cette démarche. Les autres élus de La Réunion, y compris Huguette Bello, ont laissé faire.

Droite et députés dits « de gauche » d'accord

Le texte est en discussion au Sénat. Comme le gouvernement ne peut imposer un vote bloqué et que l'opposition au gouvernement y est majoritaire, le texte qui ressortira des débats permet d'avoir un aperçu de ce que la droite compte mettre en place si elle revient au pouvoir en 2017. Les Républicains et ses alliés comptent aller plus loin encore dans la régression sociale. Ils veulent notamment mettre fin à la durée légale du travail, ce qui de fait signifie la fin des 35 heures et ne fixe comme seule limite une directive européenne indiquant que la durée hebdomadaire du travail ne peut dépasser 48 heures. C'est donc un retour un siècle en arrière.

Au Sénat, Paul Vergès et ses collègues communistes ont déposé plusieurs amendements. Ils demandent notamment que la prime de vie chère accordée aux fonctionnaires d'État et des hôpitaux soit étendue à tous les travailleurs. Ils veulent aussi que la durée des contrats emplois d'avenir soit prolongée de trois ans à La Réunion, car plus de la moitié des jeunes sont déjà touchés par le chômage. Ils proposent que les maires n'aient plus la compétence de recruter les emplois aidés, et que ce rôle échoie à une instance paritaire composée des représentants des chômeurs, des collectivités, du Pôle emploi et des habitants du quartier.

En France, les institutions prévoient que le dernier mot revienne à l'Assemblée nationale. Cela donne donc la possibilité au gouvernement d'utiliser de nouveau l'article 49-3 pour faire voter la loi sans débat.

Grande mobilisation en France

En effet, le texte prévoit de faciliter les licenciements et de limiter les recours des travailleurs victimes de ces décisions. Le projet de loi El Khomri vide également de leurs substances les conventions collectives. Un accord d'entreprise pourra s'imposer à un accord de branche pour la durée du travail et pour les salaires. Il donnera aussi la possibilité à des organisations syndicales minoritaires favorables au patron d'imposer des décisions grâce au recours à un référendum. C'est la porte ouverte à la création d'un Code du Travail dans chaque entreprise. Ce sont aussi des mesures qui visent à affaiblir les syndicats, car la volonté exprimée par les travailleurs lors des élections professionnelles pourra être contournée. Avant même que cette loi ne soit promulguée, les salariés en auront un avant-goût. À partir du 1er août prochain, tout travailleur victime d'un licenciement abusif devra obligatoirement saisir par écrit les prud'hommes. Cette mesure découle de la loi Macron votée l'an dernier, et complexifie l'accès au droit.

Depuis que l'avant-projet de loi est connu, une grande mobilisation a été lancée. En France, la grève touche des secteurs stratégiques. Des raffineries sont en grève depuis plusieurs semaines. À la SNCF, c'est une mobilisation jamais vue depuis de nombreuses années. C'est la même chose à EDF. Face à un large front syndical favorable au retrait du projet de loi, le gouvernement répond par le passage en force et la répression.

Soutien du PCR

À La Réunion, les conséquences de la loi El Khomri seront importantes qu'en France. C'est pourquoi le PCR est aux côtés des syndicats depuis le début du mouvement.

Dans son communiqué du 9 juin, le Parti communiste réunionnais souligne que « Les mesures prévues dans le projet de loi inquiètent en France, elles sont encore plus graves pour La Réunion, où le chômage atteint près de 30 %, avec près de la moitié de la population rejetée sous le seuil de pauvreté. Le texte permettra notamment aux entreprises de licencier sans problème à la suite d'un simple problème de trésorerie. Il permettra de fait la création d'un Code du travail dans chaque entreprise, ce qui rendra inutiles les conventions collectives. Les conséquences se feront sentir en termes d'allongement du temps de travail, salaires et santé des travailleurs ».

« Il souhaite plein succès à la manifestation du 14 juin. Le PCR apportera sa contribution concrète à ce mouvement par la présence de délégations ».

Rendez-vous demain à 9 heures au Petit Marché, en bas de la rue du Maréchal Leclerc à Saint-Denis.

M.M.

Édito

Vers l'indépendance de l'Ecosse et la fin du Royaume-Uni ?

Le 23 juin, les électeurs du Royaume-Uni sont appelés à décider du maintien ou pas dans l'Union européenne de l'Angleterre, du Pays de Galles, de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord. La campagne du gouvernement pour le « oui » est loin d'être convaincante. Les conservateurs sont en effet. L'Ecosse est une région représentant le tiers de la superficie du Royaume-Uni, et 10 % de sa population. Elle dispose de son gouvernement, de son assemblée et a donc une autonomie. Mais son adhésion à l'Union européenne dépend de Londres. En Ecosse, le premier parti est le Parti national écossais (SNP). Il est pour le maintien dans l'Union européenne et si le résultat du référendum ne va pas dans ce sens, il est prêt à demander l'indépendance de l'Ecosse. Dans cette région du Royaume-Uni, ce sentiment est largement partagé. Alyn Smith, député du SNP au Parlement européen est très clair sur ce point, dans un entretien paru samedi dans l'Humanité.

En cas de résultat défavorable au maintien de la Grande-Bretagne dans l'Union européenne, « la question de l'adhésion de l'Ecosse au Royaume-Uni serait, pour nous, remise à l'ordre du jour. Si Londres nous retire malgré nous du projet européen, nous considèrerons à nouveau un référendum sur notre indépendance - notamment, mais pas seulement, pour rester au cœur de l'Union européenne ».

Et de préciser sa position : « si l'Ecosse maintient, comme les sondages le confirment, sa position favorable au maintien dans l'Union Euro-

péenne, la First Minister de mon Gouvernement écossais pourrait éventuellement remettre sur la table notre propre adhésion au Royaume-Uni. Nous avons beaucoup d'amis en Europe, avec lesquelles nous partageons une vision ouverte, solidaire du monde. Nous sommes fièrement pro-européen et de gauche, anti-austérité et écologistes, et le gouvernement de droite eurosceptique du Premier ministre David Cameron n'a rien fait pour nous rassurer, bien au contraire. Si le Royaume-Uni quitte l'Union européenne le 23 juin, nous demanderons éventuellement de quitter le Royaume-Uni, notamment pour adhérer à l'Union européenne qui est, jusqu'à présent, une organisation dans laquelle nous avons beaucoup plus de choses à partager, à apprendre de l'autre, pour faire face ensemble plutôt que seuls aux géants industriels ou aux autres puissances ».

Dans 11 jours, ce sera le scrutin. Il laissera des traces. En cas de victoire des opposants à l'Union européenne, les conséquences pourraient être la sécession de l'Ecosse, et la fin du Royaume-Uni. Cet événement ne pourra qu'accentuer la crise que traverse l'Europe, et aura des effets pour La Réunion, région intégrée à l'Union européenne.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Les exactions continuent à Mayotte, une aide humanitaire est nécessaire

Appel du Collectif réunionnais pour le rétablissement de l'état de droit et pour une paix sociale durable à Mayotte

Face à la crise à Mayotte, si les responsables politiques de La Réunion restent très discrets, des associations ont décidé de passer à l'action. Elles ont organisé le 28 mai dernier à Saint-Denis un rassemblement qui a eu un beau succès. À la suite de cette action, AMR / Association Musulmane de La Réunion, Association Hamahamet Comores Réunion, Cimade Groupe Local de la Réunion, CRAN, F.C.P.E., Génération YaKweli, Ligue des Droits de l'Homme à la Réunion, Ligue de l'Enseignement, Rasine Kaf se sont constituées en collectif réunionnais. Dans un communiqué daté du 9 juin, le collectif appelle à l'amplification des actions pour le rétablissement de l'état de droit et pour une paix sociale durable à Mayotte.

Les associations signataires de l'appel pour le rassemblement unitaire en faveur de Mayotte qui s'est tenu le 28 mai dernier à Saint-Denis se sont à nouveau réunies le 4 juin pour échanger leurs informations sur l'évolution de la situation locale et continuer à œuvrer collectivement pour le rétablissement de l'état de droit et de la paix civile à Mayotte.

Dans cet esprit, constituées provisoirement en collectif réunionnais, et au vu de la dégradation de l'état de droit constaté depuis janvier 2016 au sein de l'île de Mayotte, les associations signataires :

AMR / Association Musulmane de La Réunion, Association Hamahamet Comores Réunion, Cimade Groupe Local de la Réunion, CRAN, F.C.P.E., Génération YaKweli, Ligue des Droits de l'Homme à la Réunion, Ligue de l'Enseignement, Rasine Kaf

1. Déplorent que les exactions commises par des collectifs de villageois se poursuivent ce qui aggrave les conditions sanitaires et de vie dénoncées par les ONG sur place

2. Saluent la décision en référé du 4 juin 2016 du juge du tribunal administratif à la demande des associations CIMADE et autres, demandant l'interdiction de la manifestation prévue le 5 par un collectif de villageois, et la mobilisation des forces de

l'ordre afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

3. Déplorent que les premières mesures du plan de sécurité annoncé par le gouvernement ne concernent presque exclusivement que la lutte contre l'immigration ;

4. Rappelent que toute mesure d'expulsion d'habitants de leur maison ou visant à la destruction de constructions même illégales, ne peut être conduite que dans respect de toutes les procédures légales et des voies de recours susceptibles d'être exercées ;

5. Demandent à ce que toutes les dispositions utiles soient prises sans délai pour la protection des droits des enfants illégalement expulsés et notamment de leur droit à la scolarité et au passage des examens, et ce quelle que soit la situation de leurs parents ;

6. Demandent que la législation applicable en France hexagonale pour les étrangers soit sans délai mis en application à Mayotte notamment pour leur permettre d'exercer leurs droits en matière d'éloignement vers leur pays, et dénoncent toute mesure d'expulsion ne respectant pas le droit commun ;

7. Appellent une nouvelle fois toutes les autorités responsables à Mayotte et notamment les élus et autorités traditionnelles, à s'engager positivement en faveur de la paix civile, en soutenant les demandes de respect du droit, en particulier celles visant à la protection des personnes en danger, et à la poursuite des auteurs d'exactions collectives ;

Les associations de la Réunion signataires s'engagent en outre à poursuivre leurs efforts de coordination, y compris avec les associations humanitaires œuvrant à Mayotte, dans l'Hexagone et aux Comores, pour :

Apporter une aide concrète en matière humanitaire et sanitaire, selon les besoins qui seront recensés,

— en contribuant à la mise en place d'une aide d'urgence à organiser avec les associations sur place, via la saisine de la PIROI

— en faisant appel à la générosité des réunionnais par le biais des as-

sociations reconnues pouvant agir dans ce domaine ;

Apporter une contribution sur le plan juridique dans la défense des droits des personnes victimes d'exactions depuis janvier 2016 et/ou menacées d'éloignement vers un pays tiers ;

Collecter et diffuser les informations exactes et pertinentes sur l'évolution de la situation à Mayotte, et ce par tout moyen approprié ;

Alerter les médias locaux et nationaux en relayant l'information transmise par les ONG ou associations sur place

Mandater une délégation représentative du collectif chargée de solliciter toute entrevue utile avec les autorités politiques à La Réunion, pour que les élus prennent position et interviennent pour une réaction urgente et appropriée de l'État.

Entreprendre toutes démarches en vue d'obtenir des plus hautes autorités Françaises et Comoriennes l'établissement, sans préalable ni condition, d'un calendrier pour l'ouverture de pourparlers portant à titre prioritaire sur les questions humanitaires et spécialement sur la prévention des naufrages mortels en mer entre Anjouan et Mayotte.

Saint-Denis, le 09 / 06 / 2016

**AMR / Association Musulmane de La Réunion
Association Hamahamet
Comores Réunion
Cimade Groupe Local de la Réunion
CRAN
F.C.P.E.
Génération YaKweli
Ligue des Droits de l'Homme à la Réunion
Ligue de l'Enseignement
Rasine Kaf**

Votations citoyennes

Large majorité contre la loi travail

De nombreux travailleurs ne peuvent participer à la grève lancée par l'Intersyndicale. Pour qu'ils puissent malgré tout s'exprimer, la CGT a organisé des votations citoyennes. Plus de 700 bureaux de vote ont déjà été mis en place. Les premiers résultats donnent une large majorité pour le retrait de la loi El Khomri, indique un communiqué de la CGT publié le 10 juin :

L'intersyndicale a décidé d'organiser une votation citoyenne sur la loi travail, sur les lieux de travail, de vie et d'étude. L'objectif : alors que le gouvernement essaye d'imposer la loi travail par la force, en refusant négociation et débat parlementaire, permettre aux salarié-es, privé-es d'emploi, jeunes et retraité-es de débattre de son contenu et de ses dangers et de donner leur avis.

Plus de 700 bureaux de vote sont d'ores et déjà recensés sur tout le territoire (voir le site votationtravail.fr), et de nombreuses votations ont déjà eu lieu. Dans l'entreprise, la votation permet aux salarié-es qui n'ont pas toujours la possibilité de participer aux grèves et aux manifestations de faire entendre leur refus de ce projet de loi. Les précaires, intérimaires, prestataires ou salarié-es de PME ont été nombreux à faire entendre leur voix. De même pour les ingénieurs, cadres et

techniciens, à qui, au prétexte de responsabilité professionnelle, on refuse souvent toute liberté d'expression.

A titre d'exemple :

— 3500 ingénieurs, cadres et techniciens du secteur de l'énergie (EDF, ENGIE, RTE, centrales nucléaires...) ont déjà participé à la votation, sur 36 sites différents. 68 % d'entre eux ont exigé le retrait de la loi travail. A noter notamment la votation organisée auprès des cadres du siège d'ENGIE (376 votants), des sites de Recherche et développement d'EDF, organisée avec la CFE CGC, la CFTC, FO et Solidaires (469 votants)

— La centrale nucléaire de Chinon 763 votants (92 % pour le retrait) et celle de la Hague avec 543 votants (91 % pour le retrait)

— KME Brasse (61), PME de la métallurgie, avec 150 votants soit 50 % des salarié-es, qui ont été 98 % à exiger le retrait de la loi travail

— Les sites de Sopra Steria à Colomiers (31), 131 votants (93 % pour le retrait)

— La DCNS à Cherbourg, où la direction a essayé d'empêcher que le vote ait lieu en envoyant un huissier ! Résultat, 680 salarié-es ont voté, dont 89 % pour le retrait

— Dans la ville de Gardanne où 1050 citoyen-nés ont voté en centre ville

— Au centre des finances publics de Besançon, où 93 agents ont voté (89 % pour le retrait)

— Le CHU de Vannes, avec 112 votants (99 % pour le retrait)

La votation est organisée jusqu'au 28 juin, date à laquelle des remises seront organisées sur tout le territoire. Cette votation démontre, contrairement aux discours du gouvernement et du patronat, que le rejet de la loi travail est toujours aussi large. C'est le gouvernement qui est minoritaire, pas la mobilisation !
Montreuil, le 10 juin 2016

Réforme des prud'hommes : recul des droits des travailleurs

Un décret de la loi Macron votée l'an dernier est paru le 20 mai dernier. Il rendra plus difficile à partir du 1er août le recours au prud'hommes pour les travailleurs, car il oblige à une procédure écrite préalable à toute saisine. La CGT s'élève contre cette mesure qui va dans le sens des intérêts patronaux :

La CGT vient de prendre connaissance du décret concernant la procédure prud'homale, qui fait suite à la loi Macron. Ce texte porte une grave atteinte au principe d'égalité des citoyens devant la justice, en évinçant, par la complexification de la saisine des conseils de prud'hommes, les travailleurs les plus fragiles qui auront les plus grandes difficultés à agir en justice contre leur employeur.

La mesure la plus symbolique de

cette volonté de rendre la justice de moins en moins accessible réside dans l'instauration d'une procédure écrite complexe pour pouvoir commencer un procès devant les prud'hommes. Jusqu'à présent, cela pouvait se faire oralement en se présentant dans son conseil de prud'hommes.

Une nouvelle fois le gouvernement répond aux revendications du Medef et de la Cgpm qui demandaient la nullité de la saisine prud'homale si celle-ci n'était pas motivée ou accompagnée d'un certain nombre de pièces, alors que l'ensemble des organisations syndicales de salariés demandaient le retrait de cette sanction qu'est la nullité.

La CGT considère que par ce décret, le gouvernement et le patronat veulent empêcher le plus grand nombre de salariés de pouvoir saisir le Conseil de Prud'hommes et

ainsi contribuer à faire baisser les demandes devant le conseil de prud'hommes, instaurant de fait une impunité patronale.

Pour la CGT, ce texte est contraire à la convention 158 de l'OIT qui dans son article 8 énonce qu'« un travailleur qui estime avoir fait l'objet d'une mesure de licenciement injustifié aura le droit de recourir à un tribunal » permettant à tous les travailleurs de saisir la justice.

Plutôt que de donner les moyens à la justice prud'homale et de permettre à ceux qui sont licenciés ou dont les droits ne sont pas appliqués (seuls aujourd'hui 23% des salariés licenciés contestent le motif de leur licenciement devant le CPH) et ainsi faciliter le respect des droits des salariés, le gouvernement préfère mettre des « bâtons dans les roues » des 700 000 salariés licenciés chaque année.

La réussite du livre de Gilles Bojan continue

Belles dédicaces de « Paul Vergès l'immortel » à Saint-Gilles



Des échanges chaleureux avec les personnes venues se faire dédicacer leur livre par Gilles Bojan et Paul Vergès.

Après la librairie Autrement à Saint-Denis, puis l'ancienne gare de Sainte-Suzanne et la librairie Gérard à Saint-Denis, une quatrième séance de belles dédi-

caces du dernier livre de Gilles Bojan intitulé "Paul Vergès l'immortel" s'est déroulée ce samedi 11 juin. Cela s'est passé à la librairie Roches Noires de Saint-Gilles les Bains pen-

dant trois heures, où des dizaines de personnes sont venues acheter le livre et se le faire dédicacer par l'auteur et par Paul Vergès.

Après avoir été accueillis par Gérard Lagourgue, directeur de la librairie, Gilles Bojan et Paul Vergès ont eu des échanges chaleureux avec les lectrices et lecteurs intéressés par cet ouvrage paru aux éditions Orphie. Un ouvrage qui dans sa présentation parle notamment d'un « personnage atypique qui brille par la modernité de sa vision du monde ».

Voilà pourquoi nous conseillons vivement aux Réunionnaises et Réunionnais de se procurer le livre qui nous fait mieux connaître la vie, les pensées et l'œuvre de ce combattant « immortel ». Nous rappelons que ce livre est disponible en librairie pour 15 euros et qu'une autre séance de dédicaces est prévue le samedi 18 juin à 15 heures à la librairie Autrement de Saint-Pierre.

Mme Nga a « l'espoir de gagner le combat »

Ce jeudi 9 juin au Théâtre Sous les Arbres du Port, s'est déroulée la 4e action de solidarité organisée par l'association Orange DiHoxyn lors de la visite à La Réunion d'une grande militante du combat pour faire réparer ce crime de guerre dont sont victimes des millions de Vietnamiens touchés par les bombardements de leur pays par les États-Unis d'Amérique avec les défoliants chimiques de l'Agent Orange.

Une cinquantaine de personnes sont venues exprimer leur soutien à Mme Tran To Nga et à l'association réunionnaise présidée par Ho Hai Quang lors d'un magnifique concert avec plusieurs grands artistes bénévoles.

Cette soirée a commencé par une allocution de Mme Nga, qui a notamment rappelé son parcours de résistante et celui de sa famille durant la guerre du Vietnam, ainsi que les épreuves pénibles voire tragiques subies par ces personnes comme par leurs compatriotes contaminés par DiHoxyn. Elle a expliqué aussi le combat qu'elle mène

actuellement sur le plan judiciaire pour aider ces victimes à survivre aujourd'hui aux graves maladies et handicaps hérités de ces bombardements.

Ensuite, les divers artistes « au sang vietnamien » présents et solidaires de ce combat ont offert au public des poèmes, des danses et des chants très émouvants; dans l'ordre : Cendrine Cingala, Ho Hai Quang, Stéphanie, Claude Vinh San et Christian Dépêche. En conclusion, Mme Nga a remercié chaleureusement les Réunionnaises et Réunionnais qui lui ont exprimé leur soutien durant ce séjour, en particu-

lier lors des dédicaces de son très beau livre intitulé "Ma terre empoisonnée" ; un soutien qui lui « donne l'espoir de gagner le combat ».

D'où le célèbre chant final proclamé par Ho Hai Quang et repris par tout le public : « Lève toi, chante avec moi ; formons un chœur de millions de voix ». Un appel suivi par une invitation à soutenir le combat de son association Orange DiHoxyn (voir le site internet : <http://www.orange-xioxin.com/>).

Sous l'égide du Consulat Général de Chine à La Réunion

Ouverture du Festival du Cinéma Chinois à La Réunion

11 films programmés cette année au Festival du Cinéma Chinois à La Réunion qui commence ce soir et durera trois semaines. Les projections auront lieu dans les salles du Cinépalmes à Sainte-Marie, du Ritz à Saint-Denis et du Rex à Saint-Pierre. Nouveauté pour 2016, le Festival est une compétition qui donnera lieu à la remise de deux prix : le Prix du Jury et le Prix du Public.



Ce soir, projection de *Feed me* en présence de Yang Yazhou, réalisateur.

Le Festival du cinéma chinois à La Réunion commencera à 19h30 au Plaza à Saint-Denis par la projection sur invitation du film « *Feed Me* » (Prix de l'innovation artistique au festival des films du monde à Montréal en 2013) en présence de Yang Yazhou, le réalisateur du film.

Le Festival du Cinéma Chinois à La Réunion (FCCR) est organisé par la FAC REUNION (Fédération des Associations Chinoises de la Réunion) sous l'égide du Consulat Général de Chine à La Réunion et du Centre Culturel de Chine à Paris avec le soutien de la Région Réunion et La Ville de Saint-Denis. Il fait partie de la 6e Edition du Festival du Cinéma Chinois en France (FCCF) se déroulera cette année du 24 mai au 19 juillet 2016, premièrement à Strasbourg, puis poursuivra son panorama dans plusieurs villes de France dont Lyon, Marseille, Cannes, Biarritz, l'île de la Réunion en OutreMer pour se terminer par Paris.

11 films à voir à Sainte-Marie, Saint-Denis et Saint-Pierre

Nouveauté à la Réunion pour cette 6e édition, les 11 films de la programmation du festival seront mis en compétition et deux récompenses seront décernées : "Prix du Jury" et "Prix du Public" seront attribués respectivement par un jury du FCCR et les festivaliers.

Le Festival du Cinéma Chinois à La Réunion présentera une dizaine de nouveaux films produits et sortis en Chine entre mai 2015 et mars 2016, tous genres confondus, représentant le meilleur de la production chinoise

actuelle. Cette année il y a en tout onze films dont un film d'animation. La sélection comprend des blockbusters et des films d'auteurs, tous genres confondus (aventures, arts martiaux, comédie, comédie romantique, thriller, film noir, wu xia, études de société, animation, drame historique et comédie « générationnelle »). Ce panorama représente en quelque sorte un « best of » global de la production chinoise du moment. Parmi ces films, figurent notamment les deux plus grands succès du box office de l'année 2015 (*Sword of destiny* et *Monster Hune*). Trois films de cette sélection ont rapporté plus de 1 milliard de Yuans de recettes. Tous les films mainstream ont pour la plupart obtenu un box office supérieur à 200 millions de Yuans (à noter que selon les critères chinois, un Box Office supérieur à 100 millions de Yuans signifie un succès).

Premier marché mondial du cinéma l'an prochain

L'autre vocation de ce Festival est de favoriser le dialogue entre institutions et professionnels de nos deux pays et de développer nos échanges cinématographiques à l'occasion des rencontres professionnelles tenues durant le Festival. Ces rencontres se donnent pour objectif de renforcer les partenariats et les collaborations dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel en général.

Le marché chinois du cinéma connaît un développement spectaculaire depuis une douzaine d'années. Il est devenu depuis 2012, le second marché de la planète, juste après celui des Etats Unis. En 2015, le box-office chinois a ainsi connu une progression de 48,7 % comparé à 2014 avec des recettes record ayant dépassé les 44 milliards de Yuans. Avec la mise en service d'environ 22 nouveaux écrans par jour, il pourrait probablement devenir le premier marché mondial dès 2017.

Quelques chiffres

Le FCCR, c'est :

3 semaines de projections du 15 juin au 5 juillet 2016
3 salles de cinéma (Cinépalmes SteMarie – Ritz StDenis – Rex StPierre)

12 films dont 1 en exclusivité pour La Réunion

94 séances publiques

1 soirée inaugurale avec la projection unique du film « *Feed Me* » en présence de son réalisateur Yang Yazhou

Oté

**Pou moin Dimitri Payet sé lo méyèr !
Mé gouvèrnman noré tor si li kroi pouvoir tir
grinn jak roti dann fé pou li !**

La Frans la gingn son match kont La Roumanie. I fo koz de sa sansa non ? Pars pou in pé ala in tré bon nouvèl k'i rolè in pé la répitasyon lo péi, é pou d'ot sé pa foréman in bon nouvèl, mé in manyèr pou détourn l'atansyon lo bon pèp dsi z'ot sityasyon ké la pa ditou sète in poul zèf an or.

Pou in pé sé in bon nouvèl pars sa i amontr ké dann in l'èspor popilèr konm foutbal lo péi nana son gou d'sèl é ala ké zot i mète a kroi ké sé zot ki zoué a la plas bann zouèr. Nou la gagné ! Nou la gagné ! Pou nou, bann néo-kolonizé osi sé in gran l'onèr é zot i mète a shanté an kèr : nou la gagné ! Nou la gagné ! Nana bien lontan bann z'anprèr romin té i pans si i done bann romin lo pain épi lo zé d'sirk ébin l'asé pou kontant azot.

Pou d'ot la pa in si bon nouvèl ké sa, pars gouvèrnman lé pa kapab trouv lo bon solision pou règ bann problèm demoun é li pans lo bann match va kontant lo moun é konm di lo kont sar in moiyin pou fé pass lo pilil mèm si li lé amèr. Lo gouvèrnman i pans konmsa li va fé gingn fé pass son mové loi travaye an parmi lé z'ot margoz amèr.

Nou rényoné la-dan, kosa ni pans ? Lé bien dir an avoir in pansé ki sré pa kontaminé par lo l'évènman. Sitou ké lo méyèr zouèr sé in rényoné : Dimitri Payet ! Ni obli mèm ké son mérit lété rokoni par bann z'anglé bien avan ké par bann fransé. Pou moin konm pou d'ot Payet sé lo méyèr mé la pa pou sa moin va vote Hollande ankor in kou é lo gouvèrnman sré bien mal avizé si li kroi li va tirpou li lo grinn jak dann fé.

Justin

« In shien san ké i pé pa amontr li lé kontan » - In kozman po la rout

Zot I koné pars toulmoun I di kan in shien lé kontan li bouj la ké. Forsé, vi k'par rapor a nou, li la poin in langaj ké ni konpran é sé solman son batman ké k'l amontr anou son kontantman. Sans prop, sa ni koné mé lo sans figiré-sak ni pé aplik dann nout sosyété, Lé konpliké l'afèr mé ni pé sèy trouv in manyèr pou di sa. In légzanp : nana demoun lé, konm i di, éstravèrti é tout sak li rosan li obliz aou partaz avèk li, kisoï la kolèr, kisoï la zoi, kisoï son l'égzaltasyon ! Mé nana osi sak lé introvèrti é tout son afèr i spas par anndan é ou i gingn pa lir arien dsi son figir : sa boush i di pa arien, son rid lé fijé, rir li ariv pa, kriyé li kriy pa. L'èr-la ou i pé di sak moin la ékri an-o konm de koi. Lo shien san ké i amontr pa kan li lé kontan... Alé ! Ni artrouv pli loin mèm si zot i partaz pa mon poinn vizé...